



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quatorze**

Le **dix sept juin à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. M. MACHURET.
Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS.
M. TALABARD. . Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON.
Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT.
Mme CHERVIN.**

DATE DE
CONVOCAION
12 JUIN 2014

DATE D'AFFICHAGE
12 JUIN 2014

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : **Mme DUPERROUX. Mme AUBIN. M. GANTHER.**

M. HUSSON. Mme DESMARD.

Absente : **Mme FERREIRA.**

Madame CHERVIN Stéphanie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation de dissimulation de réseaux devant l'entrée de la cité clair matin.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune selon le détail suivant (plans de financement prévisionnels annexés à la présente délibération) :

OBJET :
**SDE 03 – Plans de
financement –
Dissimulation des
réseaux devant
l'entrée de la cité
Clair Matin.**

	Estimation du coût des travaux	Financement SDE03	Contribution communale
Dissimulation du réseau BT devant l'entrée cité clair matin	14 882 €	10 417 €	4 465 €
Dissimulation du réseau EP devant l'entrée cité clair matin	1 059€	371€	688 €

S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

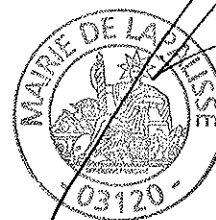
- d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par M. le Maire,
- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses selon l'étalement suivant :

	Durée de l'étalement	Montant de la cotisation communale annuelle
Dissimulation du réseau BT devant l'entrée cité clair matin	5 ans	1 005 €
Dissimulation du réseau EP devant l'entrée cité clair matin	Pas d'étalement	688 €

Cette participation sera imputée sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement » du budget général de la Commune de Lapalisse.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié
le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

